



## État de la mise en œuvre des dossiers de santé électroniques

### Audit de l'optimisation des ressources de 2016

#### Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- En 2008 et en 2010, le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que chaque Ontarien ait un dossier de santé électronique (DSE) au plus tard en 2015. Bien qu'aucun budget global n'ait été créé, un budget distinct pour certains projets réalisés dans le cadre de l'initiative qui serait gérée par cyberSanté Ontario (un organisme créé en 2008) a été dressé en 2010 pour 1,06 milliard de dollars.
- Le DSE s'entend d'un dossier numérique à vie des antécédents médicaux et thérapeutiques d'une personne, qui est mis à jour en temps réel et auquel les fournisseurs de soins de santé autorisés peuvent accéder facilement et en toute sécurité.
- Étant donné l'importance des DSE, nous avons décidé d'examiner les progrès réalisés dans le cadre des projets sur les DSE qui sont entrepris et supervisés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère) et par cyberSanté Ontario.

#### Pourquoi cet audit est-il important?

- Il faut beaucoup de fonds publics pour faire en sorte que les patients, les cliniciens et le système de soins de santé profitent des avantages des DSE.
- Un DSE pleinement fonctionnel et intégré permettrait aux cliniciens (par exemple, des médecins, le personnel médical d'un hôpital, les pharmaciens, les techniciens de laboratoire) de partout en Ontario d'accéder facilement et rapidement aux antécédents médicaux et thérapeutiques complets d'un patient et d'échanger ceux-ci facilement et rapidement, ce qui permettrait à ce patient d'obtenir des soins de meilleure qualité et plus rapidement.
- Il faut absolument que les organisations et les professionnels des soins de la santé participent et utilisent pleinement les DSE pour que ces derniers contiennent des renseignements complets sur le patient et pour que l'on puisse profiter des avantages souhaités des projets de DSE dans les points de service.

#### Constatations

- Il est essentiel que les organismes de soins de santé et que les professionnels de la santé comme les médecins, les hôpitaux et les laboratoires adhèrent et participent à l'initiative des DSE, mais ni le Ministère ni cyberSanté Ontario n'ont exigé que ces parties fournissent des renseignements sur les patients aux systèmes de DSE. Certains des projets fondamentaux de DSE de cyberSanté Ontario en usage au 31 mars 2016 ne présentaient pas encore certaines des caractéristiques promises et (ou) contenaient encore des données incomplètes sur les patients. Par exemple, des cliniciens peuvent seulement accéder à des images diagnostiques comme des radiographies et des tomodensitogrammes dans la région où ils exercent. Les images provenant d'environ 60 % des cliniques privées d'imagerie ne sont pas incluses dans la base de données provinciale. Par ailleurs, les cliniciens ne peuvent, par voie électronique, demander des analyses en laboratoire ou prescrire des médicaments à leurs patients.
- Les DSE ont pour objectif ultime de faire en sorte que tous les antécédents médicaux des patients soient accessibles aux médecins autorisés ou aux patients à l'échelle de la province. Du travail supplémentaire est requis pour faire progresser l'initiative des DSE. Par exemple, les médecins et le personnel infirmier d'hôpitaux ne peuvent accéder par voie électronique aux antécédents médicaux des patients auprès des médecins de famille. Par ailleurs, la plupart des médecins que nous avons interviewés et sondés n'utilisaient pas pleinement les systèmes de DSE (par exemple, les profils pharmaceutiques, l'information de laboratoire et les images diagnostiques), et plus du tiers d'entre eux ont dit qu'ils ignoraient comment utiliser les systèmes. Près de la moitié (45 %) des médecins ont mentionné qu'il y avait des obstacles liés aux technologies de l'information, comme des processus de connexion laborieux, et qu'ils n'étaient pas capables de trouver facilement l'information. Au moment de notre audit, un certain nombre de projets étaient toujours en cours, et aucun plan n'était en place pour permettre aux patients d'accéder à leur dossier de santé électronique.
- L'initiative des DSE n'a pas été réalisée dans les délais, soit au plus tard en 2015. Le Ministère n'a jamais établi de stratégie globale ni de budget global pour l'initiative entière de DSE couvrant tous les coûts des organismes de soins de santé. Au cours des 14 années allant de 2002-2003 à 2015-2016, les coûts globaux des systèmes du secteur de la santé au titre des DSE – y compris les sept projets fondamentaux originaux, les coûts organisationnels du Ministère et de cyberSanté Ontario sur l'initiative des DSE, et toutes les autres activités liées aux DSE et les coûts des systèmes d'information – ont dépassé la barre des 8 milliards de dollars.
- Le Ministère a établi un budget en bonne et due forme de 1,06 milliard de dollars en 2010 pour cyberSanté Ontario afin de mener à terme les sept projets de DSE fondamentaux originaux au plus tard en 2015. En plus de ces projets de DSE fondamentaux (Système d'information de laboratoire de l'Ontario; Système d'imagerie diagnostique; Services d'intégration; Système d'information sur les profils pharmaceutiques; Registre des cas de diabète; Registre de consentement des clients, des fournisseurs et des utilisateurs; et Portails des clients, des fournisseurs et des utilisateurs), le Ministère a financé également d'autres projets et organisations des soins de la santé

pour des activités et des systèmes d'information liés aux DSE qui contiennent des renseignements sur les patients dont les DSE ont besoin. À titre d'exemple de ce financement, pensons notamment aux coûts de la mise en œuvre de dossiers de santé électroniques utilisés par des cabinets de médecins de famille, du registre de vaccination de la province et des systèmes d'information des hôpitaux qui sont utilisés dans les salles d'urgence.

- Au 31 mars 2016, les dépenses de cyberSanté Ontario sur les sept projets fondamentaux s'élevaient à un peu plus d'un milliard de dollars et demeuraient dans les limites du budget. Toutefois, cyberSanté Ontario a estimé au mois de mars 2016 qu'il avait achevé les travaux à 80 % environ dans cinq projets et qu'il prévoit dépenser 48 millions de dollars supplémentaires et qu'en bout de ligne, cinq projets fondamentaux seulement seront achevés. cyberSanté Ontario prévoit maintenant achever complètement ses travaux de conception dans le cadre des cinq projets de DSE dont il assume la responsabilité d'ici le mois de mars 2017. En 2015, le Ministère a assumé la responsabilité du système d'information sur les profils pharmaceutiques, qui était l'un des sept projets fondamentaux originaux de cyberSanté Ontario. Le Ministère change la portée de ce système, mais il n'a pas dressé de budget prospectif à cet égard. Il estime pouvoir achever ce projet d'ici le mois de mars 2020. Un autre des sept projets, le Registre des cas de diabète, a nécessité des dépenses de 70 millions de dollars environ et a été annulé en 2012.

## **Conclusions**

- cyberSanté Ontario et le Ministère doivent veiller à ce qu'une stratégie et un budget à jour soient en place. Il importe également que toutes les fonctionnalités des DSE soient accessibles et que les organismes de soins de santé et les professionnels de la santé soient davantage informés des divers systèmes de DSE et de leurs capacités. En outre, tous les renseignements requis doivent se retrouver dans les systèmes de manière à ce que les médecins et les hôpitaux aient accès par voie électronique à un portrait complet des renseignements sur la santé des patients et qu'ils puissent ainsi fournir des soins rapides et de qualité à ces patients.